

PROCESSUS D'ÉVALUATIONS

FORMATION THEORIQUE

Tout au long de la formation, les acquis sont évalués : à l'issue de chaque thème et régulièrement durant la période d'entraînement aux séries, le formateur propose aux participants des évaluations/formatives. Les résultats de ces évaluations sont restitués à chaque participant au cours des séances collectives. Ces évaluations permettent au formateur de guider le participant dans son apprentissage, de mieux cibler les thèmes ou questions à travailler en vue de l'examen. Le formateur propose au participant d'approfondir ces thèmes via les outils fournis.

Au-delà des apports de la formation en collectif, il est remis à chaque participant des outils pédagogiques lui permettant d'apprendre et de s'entraîner par lui-même. Un livre de code qui est l'outil d'apprentissage au quotidien en formation collective et en auto formation. Le formateur s'appuie en permanence sur ce livre pour guider les participants dans leur apprentissage. Quelques semaines après le début du stage code, il est remis à chaque participant un code d'accès à « prépacode », outil d'apprentissage en ligne. Pour compléter la formation en collectif, le formateur invite chaque participant à travailler tel thème ou telle série sur prépacode.

FORMATION PRATIQUE

Pour répondre aux difficultés rencontrées, la formation repose sur les principes pédagogiques suivants :

- L'instauration d'une relation de confiance entre la personne et son formateur : le même formateur accompagne la personne dans son apprentissage de la 1ère heure à la présentation à son examen. Le premier objectif du formateur est d'instaurer une relation de confiance, dans une posture bienveillante, créant ainsi un environnement d'apprentissage favorable.
- Une validation continue des compétences : le formateur détermine avec la personne les objectifs à atteindre sur une ou plusieurs séances pour valider les compétences requises. Le livret d'apprentissage permet à la personne et au formateur d'identifier les compétences acquises et donc sa progression tout au long de la formation.
- Une évaluation toutes les 20 heures de conduite : pour identifier les compétences acquises et celles qui restent à valider, un bilan sera réalisé à 20,40 ou 60 heures de conduite. Il prend la forme d'une évaluation d'une heure réalisée avec un autre formateur. Les résultats de ces évaluations permettront de définir les conditions de poursuite du parcours. En cas de difficultés importantes, il pourra être proposé un passage sur véhicule à boîte automatique, voire à un autre mode de déplacement. Dans le cas des formations longues où la personne a besoin de gagner en confiance, il pourra lui être proposé la mise en place de la conduite supervisée avec un proche.
- La présentation à l'examen intervient lorsque le formateur a pu évaluer que l'ensemble des compétences requises sont maîtrisées par la personne (examen blanc). Le formateur accompagne la personne durant l'examen. Que le résultat soit positif ou non, le formateur réalise un entretien avec la personne pour en tirer un bilan partagé.